

Il apportait une autre réserve:

Les termes de la motion elle-même que je viens d'énoncer doivent servir de guide aux députés dans la rédaction de leurs amendements.

Je soutiens que l'avis de motion déposé à la Chambre le 10 mars ne répond pas à ce critère. Comme guide, il ne permettra pas de juger très clairement quels amendements sont recevables ou non, car il se contente de nous renvoyer à un communiqué rendu public à l'extérieur de la Chambre.

Je ne pense pas qu'on devrait permettre de proposer une motion d'adoption de cet avis. Je demande à la présidence de juger que cet avis de motion est irrégulier et qu'il ne peut faire l'objet d'aucune autre délibération.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, comme le député de Winnipeg Transcona l'a dit dans ses remarques, cette motion de voies et moyens n'était pas différente de motions précédentes qui ont été acceptées à la Chambre.

En fait, je renvoie le député à la décision rendue par le Président le 29 janvier 1990, lorsque la même question a été soulevé par son collègue, le député de Kamloops.

Cela étant dit, je crois qu'il convient de signaler que, lorsque la motion de voies et moyens a été déposée, le communiqué en question faisait partie du dépôt. Les renseignements étaient bien là, mais je reconnais que la motion pourrait être modifiée quelque peu pour être plus conforme aux traditions de la Chambre.

Même si on n'est pas allé à l'encontre des décisions qui ont été rendues précédemment à cet égard, je crois qu'il conviendrait peut-être de changer la procédure dans ce cas-ci. Nous ferons une recommandation dans ce sens au ministère des Finances.

• (1510)

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, je veux simplement dire que je suis d'accord avec mon collègue de Winnipeg Transcona sur ce point. Nous avons l'intention de soulever la question au moment où le gouvernement allait demander l'approbation.

Toutefois, comme le mentionnait le député, l'avis de motion de voies et moyens fait problème, puisque, selon la décision que citait le député, l'avis doit guider les députés, et comme le savent désormais les députés et

Les crédits

comme l'a admis le leader du gouvernement à la Chambre, l'avis donné ne remplit probablement pas cette fonction. Je crois que la recommandation que fera le leader du gouvernement à la Chambre est opportune.

J'espère que cette pratique n'aura plus cours, parce que ce genre d'avis de motion de voies et moyens est incomplet, et je dirais même inintelligible.

L'avis donné prévoit la présentation d'un projet de loi visant à modifier la TPS selon les critères décrits dans un communiqué. Toutefois, dans l'avis de motion de voies et moyens, on ne fait que mentionner le communiqué qui n'a pas été annexé à l'avis déposé et qui n'a jamais été déposé à la Chambre. Autrement dit, la Chambre doit se prononcer sur une question dont elle n'a jamais été officiellement saisie.

Le secrétaire parlementaire ne semble pas voir les choses sous cet angle. Toutefois, je tenais simplement à appuyer mon collègue de Winnipeg Transcona.

Mme le vice-président: J'ai écouté très attentivement le point qu'a fait valoir le député de Winnipeg Transcona, ainsi que le député de Cap-Breton—Richmond—Est et le ministre. Il semblerait qu'il y aurait une façon plus convenable de procéder. Si le tout ne se règle pas à la satisfaction des députés, je suis sûre qu'ils soulèveront de nouveau la question et que nous aurons alors l'occasion de la réexaminer.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES PÊCHES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Simmons (p. 8079).

Mme le vice-président: Il restait deux minutes au député de Gander—Grand Falls.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Je vous remercie, Madame la Présidente. Comme je le disais ce matin, je me réjouis de la présence du ministre des Pêches et des Océans. Demain, à 13 h 30, il doit prendre la parole devant les étudiants de la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick. Il doit leur parler des pêches. C'est du moins ce qui est annoncé partout au Nouveau-Brunswick.